

RÈGLEMENT Nordique des Sables 2023

Date, heure, lieu : Dimanche **19 Mars 2023 à 9h45**

Parking tree-plein Ouest, La Grande-Motte 34280

Les **départs** se font tous à partir de **la plage**.

Hors course enfants et accessible aux personnes présentant un handicap compatible à la pratique sur le sable.

Les 2 épreuves réunies sont limitées à **500** participants.

Renseignements : www.nordiquedessables.fr

Inscriptions: www.endurancechrono.com

Marche Nordique (≈12km) : Droits d'engagement : 13€ jusqu'au 16 Mars 2023 par internet ou sur place le jour de l'épreuve, de 8h15 à 9h dans la limite des dossards disponibles. La Marche Nordique Compétition Nature est jugée selon les règles FFA. Cette course est ouverte aux inscriptions à partir de la catégorie CADET.

Virée Nordique (≈6km) : **Avec ou sans bâtons**. Droits d'engagement : 10€ jusqu'au 16 Mars 2023 par internet ou sur place le jour de l'épreuve, de 8h15 à 9h dans la limite des dossards disponibles. L'allure course est interdite et disqualifiante. Sans classement ni chronométrage.

Le départ de la marche nordique compétition nature à 9h45, celui de la virée nordique à 10h00.

Aucune modification d'inscription ni aucun remboursement ne seront opérés le jour de la course.

Accueil des coureurs et remise des dossards :

Sur place le samedi 18 Mars de 15h à 18h et le dimanche 19 Mars de 8h15 jusqu'à 9h30 dernier délai (inscriptions dans la limite des dossards disponibles). Retrait de dossard par un tiers sur présentation de justificatif et de procuration.

Obligations légales : Les licenciés FFA présentent une licence FFA Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un pass « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées), EA Athlé ou PO Athlé en cours de validité. Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP). Les licenciés FFCO, FFPM ou FF Tri doivent présenter leur licence, les licenciés UNSS ou UGSEL présentent leur licence et doivent être engagés collectivement par leur établissement, les autres participants non licenciés doivent présenter et déposer, pour être annexé au bulletin d'engagement, et pour les épreuves de trail court, trail découverte, marche nordique et virée nordique et course enfant un certificat médical ou sa copie mentionnant *l'absence de contre indication à la pratique de l'athlétisme (ou course à pied, marche nordique) en compétition* datant de moins d'un an. Les licenciés des fédérations agréées présentent leur licence sur laquelle apparaît par tous moyens la même mention.

Pour les mineurs, le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois. Les participants mineurs non licenciés présentent outre ce certificat médical, une autorisation parentale.

Handicap : La course est accessible aux personnes présentant un handicap compatible à la pratique sur le sable de la plage.

Jury Officiel : il est composé d'Officiels FFA, de signaleurs agréés aux intersections, dont le pouvoir de décision est sans appel. Les accompagnateurs ou suiveurs sans dossard et les animaux, bicyclettes, engins à roulettes ou motorisés, drones sont formellement interdits sur le parcours et entraînent une mise hors course.

Contrôle anti-dopage : en cas de contrôle, des locaux appropriés seront mis à disposition du délégué fédéral et de la personne en charge du contrôle anti-dopage.

Classements : Chronométriques (par transpondeur) par catégorie homme et femme (CA, JU, ESP, SE, M1 à M5).

Récompenses : Aux 3 premiers scratches (H et F) des 2 épreuves, et aux seuls premiers (H et F) de chaque catégorie (sans cumul).

Dotation : Un tee-shirt sera remis aux 300 premiers arrivants des 2 courses confondues.

Dispositif Prévisionnel de Secours :

Sécurité : Pour prévenir d'éventuels accidents, l'organisation annulera l'épreuve en cas d'alerte météorologique. Le parcours est jalonné et protégé par des signaleurs, facilitant la priorité de passage. Les signaleurs sont en liaison radio UHF ou en liaison GSM permanente avec le PC course au : **06 09 12 76 67**.

Service médical : PC Secours sur le parking (un médecin, 2 VPSP et secouristes). 2 Postes de Secours Fixes (2x1 VPSP et 4 secouristes) pré-positionnés aux deux extrémités du parcours.

Assurance : le club affilié à la FFA est couvert au titre de la responsabilité civile organisateur obligatoire prévu au terme des articles A.331-24 et A.331-25 du Code du Sport pour l'organisation de ces manifestations souscrite auprès de AIAC Courtage, avec une extension des garanties individuelles accident pour les non licenciés.

L'inscription et la participation à l'épreuve impliquent : le droit d'accès à leurs données personnelles, l'utilisation de leur image, l'acceptation du présent règlement et de la réglementation FFA en vigueur, par les concurrents, premiers garants de leur propre sécurité, qui s'engagent à participer à la compétition avec le matériel conseillé et sous leur propre responsabilité.

L'Organisation